

Annexe – Priorités, suivi et évaluation du schéma directeur de la politique de formation continue 2025-2029

Priorités du schéma directeur de la politique de formation continue 2025-2029

Le schéma directeur s'articule autour de 8 axes fixant les priorités de formation. Ces axes sont déclinés en 31 actions prioritaires de formation.

Axe I – Transmettre et faire vivre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation et du service public

En fédérant l'ensemble des agents autour d'une conception partagée de ces valeurs, cet axe comprend notamment les actions de formation portant sur les droits et les devoirs des agents publics, le respect du principe de laïcité, de la déontologie, de l'égalité professionnelle et de la diversité, et l'honorabilité s'agissant des agents relevant du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Action 1 – Déployer la formation obligatoire à la laïcité, à la gestion des atteintes aux valeurs de la République et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les LGBT+ phobies et les discriminations.

- **Indicateur 1** : % d'agents formés → **Cible 1** : 100 % d'ici 2029

Action 2 – Accompagner les enseignants, les personnels d'éducation, les personnels de direction et d'inspection à développer l'esprit critique des élèves, et former les agents à la prévention de la radicalisation et à la promotion de la citoyenneté, inhérentes à l'exercice de leur fonction.

- **Indicateur 2** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 2** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 3 – Former tous les agents à la connaissance du système éducatif (politiques éducatives), à leurs droits et obligations dans la fonction publique.

- **Indicateur 3** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 3** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Axe II – Garantir la réussite des élèves, l'épanouissement des enfants et des jeunes par la qualité de l'enseignement et la complémentarité des temps éducatifs

Cet axe vise à renforcer la formation des équipes pédagogiques et éducatives, consolider leurs pratiques professionnelles, notamment sur les contenus didactiques et pédagogiques étayés et validés par la recherche, pour viser la réussite scolaire de tous.

Action 4 – Former les enseignants aux pédagogies et didactiques efficaces en français et en mathématiques.

- **Indicateur 4** : % d'enseignants du premier degré formés → **Cible 4** : 100 % des enseignants du premier degré formés

Action 5 – Améliorer les apprentissages à l'école maternelle par une meilleure connaissance du développement de l'enfant et des apports de la recherche.

- **Indicateur 5** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 5** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 6 – Actualiser les connaissances et renforcer les pratiques des enseignants dans les différentes didactiques disciplinaires en y intégrant l'éducation aux médias et à l'information.

- **Indicateur 6** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 6** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 7 – Former les enseignants et les personnels d'éducation à l'accompagnement des élèves dans la découverte des métiers, dans leur projet d'orientation et leur insertion professionnelle (parcours Avenir).

- **Indicateur 7** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 7** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 8 – Renforcer la formation des équipes éducatives en lien avec les parcours éducatifs (Éducation artistique et culturelle [EAC], citoyen, santé).

- **Indicateur 8** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 8** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 9 – Renforcer les compétences des enseignants à la conduite de classe.

- **Indicateur 9** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 9** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 10 – Renforcer la complémentarité des différents temps éducatifs.

- **Indicateur 10.1** : nombre de stagiaires formés dans le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative → **Évaluation 10.1** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés
- **Indicateur 10.2** : nombre de sessions de formation communes au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative → **Évaluation 10.2** : suivi annuel de la progression du nombre de formations communes.

Axe III – Consolider les compétences managériales et de pilotage

Il s'agit de renforcer la posture professionnelle et d'accompagner le développement des compétences transversales nécessaires à l'exercice des fonctions d'encadrement et de pilotage pédagogique des écoles et des établissements et de pilotage administratif et financier. Cet axe inclut notamment l'animation de collectifs de travail apprenants et leur contribution à la transformation des politiques RH.

Action 11 – Renforcer la formation des encadrants (primo-encadrants inclus) au management d'équipes, à la conduite du changement et au dialogue social.

- **Indicateur 11** : % d'encadrants formés (encadrants administratifs, médico-sociaux, personnels de direction et personnels d'inspection) dont les agents primo-encadrants → **Évaluation 11** : suivi annuel de la progression du nombre d'encadrants formés (encadrants administratifs, médico-sociaux, personnels de direction et personnels d'inspection)

Action 12 – Renforcer la formation des directeurs d'école, des personnels de direction et d'inspection au pilotage pédagogique, en appui sur les indicateurs nationaux et académiques.

- **Indicateur 12** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 12** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Axe IV – Renforcer la professionnalisation liée aux spécificités de certaines missions ou métiers

Cet axe prévoit le développement d'une offre de formation visant notamment le développement professionnel des référents métiers jeunesse et sports (référents en matière de violences sexuelles et sexistes [VSS], référents en suivi socio-professionnel, référents en faveur de la continuité éducative, référents du service civique, etc.), des enseignants, des acteurs de la formation, des acteurs des ressources humaines et également des agents assurant des fonctions financières ou d'achat public ou en charge d'audit et de contrôle internes. Il doit permettre également de territorialiser l'offre de formation et développer des projets locaux de formation.

Action 13 – Développer des parcours de formation profilés et différenciés par métier.

- **Indicateur 13** : nombre de parcours types proposés → **Évaluation 13** : suivi annuel des parcours de formation mis en place, par mission ou métier

Action 14 – Développer des parcours de formation pour les agents de la communauté budgétaire et financière ainsi que pour ceux des métiers de l'achat public, du contrôle et de l'audit internes.

- **Indicateur 14.1** : nombre de parcours de formation mis en place → **Cible 14.1** : au moins un parcours national de formation par an
- **Indicateur 14.2** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 14.2** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés.

Action 15 – Développer des parcours de formation pour accompagner les acteurs de la communauté RH.

- **Indicateur 15.1** : nombre de parcours de formation mis en place → **Cible 15.1** : au moins un parcours national de formation par an.
- **Indicateur 15.2** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 15.2** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés.

Action 16 – Former les acteurs de l'accompagnement personnalisé.

- **Indicateur 16** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 16** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 17 – Renforcer la formation des ingénieurs de formation, des ingénieurs pédagogiques et des formateurs, quel que soit leur champ d'intervention (enseignement, administratif, RH, etc.).

- **Indicateur 17** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 17** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Axe V – Coopérer pour une école et des ministères inclusifs, accessibles et ouverts à tous

Cet axe vise à former les référents et correspondants handicap, les managers, ainsi que l'ensemble des personnels jeunesse et sports, des enseignants, à une meilleure prise en compte des situations de handicap et renforcer la formation sur la politique éducative sociale et de santé en faveur des jeunes et de la réussite scolaire des élèves.

Action 18 – Former les enseignants et les personnels éducatifs à la conception universelle des apprentissages des élèves ainsi qu'à la réponse aux besoins éducatifs particuliers.

- **Indicateur 18** : nombre de stagiaires présents aux formations (les accompagnants des élèves en situation d'handicap [AESH] notamment) → **Évaluation 18** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 19 – Former les acteurs éducatifs à la coopération avec les familles et partenaires de l'école, dont les acteurs médico-sociaux.

- **Indicateur 19** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 19** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés.

Action 20 – Renforcer, afin de créer les conditions de ministères inclusifs, la formation de l'ensemble des agents aux principes d'égalité et de diversité en s'appuyant sur les réseaux des référents diversité, égalité et handicap.

- **Indicateur 20** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 20** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés.

Axe VI – Assurer la sécurité, favoriser le bien-être et la santé des élèves et la qualité de vie et des conditions de travail des agents

Il s'agit de promouvoir un climat scolaire serein, sans violence ni harcèlement ainsi que des conditions de travail permettant l'épanouissement professionnel des agents, facteur d'attractivité et de fidélisation et un environnement scolaire favorable à la santé.

Action 21 – Former les équipes éducatives aux stratégies promotrices de santé et de bien-être, en particulier à l'éducation affective, relationnelle et à la sexualité.

- **Indicateur 21** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 21** : Suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 22 – Former les agents aux stratégies favorisant la lutte contre le harcèlement scolaire et la prévention des violences, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à l'égalité entre les filles et les garçons.

- **Indicateur 22** : % d'agents formés → **Cible 22** : 100% d'ici 2029

Action 23 – Former les agents aux protocoles de gestion des crises et des violences ainsi qu'au secourisme et aux premiers secours en santé mentale

- **Indicateur 23** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 23** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés
- **Cible 23** : au moins un personnel de direction, un personnel de santé et deux personnes formées par l'EPLÉ au secourisme en santé mentale d'ici 2029

Action 24 – Veiller à la santé et à la qualité de vie au travail des agents et les former, notamment les encadrants, à la sécurité au travail.

- **Indicateur 24** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 24** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Axe VII – Impliquer chaque agent en tant qu'acteur des transitions écologique et numérique au service de la transformation de l'éducation et de l'administration

Le numérique et notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle doivent faire l'objet de formations permettant d'en situer les usages en situation professionnelle, en intégrant des questionnements déontologiques et éthiques. Le développement de la culture des communs numériques est également un atout pour l'éducation. Les enjeux de la transition écologique doivent être pris en compte dans les formations dispensées aux agents des ministères.

Action 25 – Déployer la formation aux enjeux de la transition écologique et aux leviers d'action pour tous les agents.

- **Indicateur 25** : % d'agents formés, dont cadres supérieurs → **Cible 25** : 100% d'ici 2029

Action 26 – Accompagner l'intégration de projets éco-responsables dans les services administratifs et dans les unités éducatives (directeurs, chefs d'établissements, conseillers principaux d'éducation [CPE], équipes pédagogiques).

- **Indicateur 26** : Nombre de projets accompagnés par la formation → **Cible 26** : 18 000 projets d'ici 2029

Action 27 – Développer la formation à l'intelligence artificielle (générative et autres) et à son usage raisonné.

- **Indicateur 27** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 27** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Action 28 – Développer la pensée informatique et renforcer les compétences numériques des enseignants et des personnels d'éducation en lien avec le cadre de référence des compétences numériques (CRCN-EDU) ainsi que celles des agents publics assurant les autres missions au sein des ministères sur les dispositifs dédiés (en lien notamment avec le réseau numérique du service public de formation [RNSPF]).

- **Indicateur 28.1** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 28.1** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés
- **Indicateur 28.2** : nombre de certifications obtenues → **Évaluation 28.2** : suivi de la progression annuelle du nombre de certifications obtenues

Action 29 – Former les agents y compris les personnels d'encadrement à la cybersécurité et à la protection des données.

- **Indicateur 29** : nombre de stagiaires présents aux formations → **Évaluation 29** : suivi annuel de la progression du nombre de stagiaires formés

Axe VIII – Renforcer les compétences des agents jeunesse et sports et leur maîtrise des enjeux et politiques ministériels

Cet axe concourt à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la jeunesse, du sport, de l'engagement et de la vie associative.

Action 30 – Renforcer la professionnalisation des agents en matière de jeunesse, d'engagement et de vie associative

- **Indicateur 30.1** : nombre d'actions concourant à la professionnalisation des agents en matière de jeunesse, d'engagement et de vie associative → **Évaluation 30.1** : suivi annuel du nombre d'actions.
- **Indicateur 30.2** : nombre de stagiaires formés dans le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative → **Évaluation 30.2** : suivi annuel du nombre de stagiaires formés

Action 31 – Renforcer la professionnalisation des agents dans le champ des politiques publiques du sport et consolider leurs connaissances techniques, pédagogiques et réglementaires

- **Indicateur 31.1** : nombre d'actions concourant à la professionnalisation des agents dans le champ des politiques publiques du sport → **Évaluation 31.1** : suivi annuel du nombre d'actions
- **Indicateur 31.2** : nombre de stagiaires formés dans le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative → **Évaluation 31.2** : suivi annuel du nombre de stagiaires formés

Suivi et évaluation du schéma directeur

La direction générale des ressources humaines et la direction générale de l'enseignement scolaire veillent, en lien étroit avec la direction de l'encadrement, la direction des sports et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, au suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la formation continue par le biais d'enquêtes et de réunions bilatérales avec les acteurs académiques, de séminaires de mutualisation des pratiques et des dialogues stratégiques de performance.

Le PNF est mis en ligne sur les sites ministériels. Il présente deux volets :

- le premier à destination des personnels de l'éducation nationale ;
- le second à destination des personnels relevant de la jeunesse, des sports et de la vie associative.